

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGNES**

<p>DATE DE CONVOCATION 09 NOVEMBRE 2010</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 09 NOVEMBRE 2010</p>	<p>L’an deux mille dix, le 22 novembre 2010 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel RICART, Maire,</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. RICART, M. ÉBLÉ, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU, M. MASANET, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU (à compter du point n°2), Mme ZAHLAOUI, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme STERN, M. LABRUDE, Mme GENDRON, M. LUCAS, Mme BEN HASSINE, Mme TOSTAIN DESMARES, Melle ANDRIEU, Melle DEVOS.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p>	<p><u>Absents excusés</u> : Mme MIGNON PETITCLAIR qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. MARTINEZ, M. LATOUILLE qui a donné pouvoir à Mme COMBOUÉ, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. JICQUEL qui a donné pouvoir à Mme ZAHLAOUI, M. MBAYE qui a donné pouvoir à M. LUCAS, Mme JESTIN qui a donné pouvoir à Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISSIER qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme ROYO, M. DUDEBOUT qui a donné pouvoir à Melle ANDRIEU.</p> <p><u>Absents</u> : Néant.</p> <p>Madame Catherine TOSTAIN DESMARES est élue secrétaire de séance</p>
<p>EN EXERCICE</p>	
<p>PRESENTS</p>	
<p>VOTANTS</p>	
<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto;">33</div>	
<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto;">21</div>	
<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 20px; margin: 0 auto;">33</div>	

PROJET ARC EXPRESS ET GRAND PARIS

Face aux difficultés que les Lognots rencontrent tous les jours dans leurs déplacements, il y a urgence à trouver des solutions adaptées aux besoins pour remettre à niveau et développer les transports en commun.

Les principaux problèmes vécus quotidiennement pour les habitants de Lognes sont :

- la saturation de la ligne A du RER provoquant une dégradation du service
- la non desserte de Lognes par tous les trains
- l’absence de liaisons Nord-Sud
- un réseau de bus uniquement de rabattement et non de maillage de quartier
- des matériels anciens
- des temps de parcours de plus en plus longs
- un réseau routier également saturé

Tout projet devra répondre d'abord aux limites actuelles des transports par un accroissement significatif de l'offre de transports et un renouvellement massif des équipements en favorisant les secteurs ayant un fort potentiel de développement comme Marne-la-vallée et le Val Maubuée afin de limiter l'étalement urbain.

L'utilisateur doit bénéficier d'une qualité de service lui permettant de circuler rapidement et confortablement avec des temps de trajets garantis et fiables.

En complément du réseau structurant, il faut mettre en place une desserte de proximité (bus, tramway) qui permette d'assurer un maillage fin du territoire, les gares étant appelées à devenir des véritables pôles multimodaux par des interconnexions faciles entre transport collectif, voiture et vélo.

La commune de Lognes refuse la logique concentrique qui repousse toujours plus loin les populations les plus modestes. Il faut favoriser un développement équilibré durable et solidaire de l'Île-de-France qui ne soit pas centré uniquement sur Paris.

Les lignes structurantes de transport peuvent permettre de soutenir des pôles économiques émergents comme celui du cluster de la ville durable dont le cœur est la Cité Descartes à Champs-sur-Marne.

Lognes est donc favorable à tous les projets qui assurent un maillage efficace et qui relient les centres de vie et les secteurs de développement stratégiques.

La Municipalité considère qu'une réponse aux besoins de transport collectif à court terme et à moyen terme ne doit pas occulter les impératifs d'aménagement et de développement à long terme de la région capitale. Elle considère que les deux projets « ARC Express » et « Grand Paris » ne sont pas exclusifs l'un de l'autre mais qu'ils se complètent. Ils sont indispensables pour répondre aux enjeux de l'avenir pour les vingt prochaines années.

Il faudrait bien évidemment justifier la mise en compatibilité des deux réseaux dans la finalisation de leurs tracés comme de leurs financements, en particulier pour le tracé Arc Grand Est du projet ARC EXPRESS avec celui du tracé Est du projet GRAND PARIS de Créteil à Noisy-Champs, permettant de desservir Chelles et Clichy Montfermeil jusqu'au Bourget.

La commune de Lognes demande :

- que l'amélioration de la ligne A du RER soit une priorité
- que les deux projets soient considérés comme un seul et unique projet qui sera réalisé par étape avec une priorité accordée au désenclavement des territoires en particulier à l'Est.
- que la gare multimodale de Noisy-Champs soit réalisée permettant l'interconnexion avec le RER A et la desserte du cluster de la Ville durable à la Cité Descartes.
- que la réalisation d'un réseau de transport collectif secondaire dense soit programmée avec des tramways et des bus en site propre
- que la tarification soit revue pour être plus adaptée aux zones de vie des populations et que le classement de la gare de Lognes soit celui de la zone 4
- que l'extension du RER E soit lancée pour désengorger le RER A
- que l'arrêt de tous les trains RER en gare de Lognes devienne effectif.

Les Elus et les citoyens de Lognes souhaitent, au-delà du débat, conserver la place qui doit être la leur dans le processus de décision.

Ils veulent continuer à être des acteurs de la destinée de la métropole parisienne et des grands projets qu'elle porte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités et notamment son article L2121-29,

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 3,

VU la décision de la Commission Nationale du Débat Public le 2 septembre 2010, d'organiser un débat public pour le projet Arc Express,

VU l'avis du bureau municipal du 08 novembre 2010,

CONSIDERANT le débat public engagé sur les projets de transports structurants Arc Express et Grand Paris entre le 30 septembre 2010 et le 31 janvier 2011,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DEMANDE :

- que l'amélioration de la ligne A du RER soit une priorité
- que les deux projets soient considérés comme un seul et unique projet qui sera réalisé par étape avec une priorité accordée au désenclavement des territoires en particulier à l'Est.
- que la gare multimodale de Noisy-Champs soit réalisée permettant l'interconnexion avec le RER A et la desserte du cluster de la Ville durable à la Cité Descartes.
- que la réalisation d'un réseau de transport collectif secondaire dense soit programmée avec des tramways et des bus en site propre
- que la tarification soit revue pour être plus adaptée aux zones de vie des populations et que le classement de la gare de Lognes soit celui de la zone 4
- que l'extension du RER E soit lancée pour désengorger le RER A
- que l'arrêt de tous les trains RER en gare de Lognes devienne effectif.

Les Elus et les citoyens de Lognes souhaitent au-delà du débat conserver la place qui doit être la leur dans le processus de décision.

Ils veulent continuer à être des acteurs de la destinée de la métropole parisienne et des grands projets qu'elle porte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de Torcy, le
Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Michel RICART,

Maire de Lognes
Président du SAN de Marne-la-Vallée
Val Maubuée

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le juge compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, ou de sa publication et/ou notification.